



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

régions en difficulté

Question orale n° 1513

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la situation industrielle du site de Chalon-sur-Saône. Confrontées à la décision de la société Kodak en 2006 de fermer les portes de son entreprise installée à Chalon-sur-Saône provoquant la perte de plus de 2 500 emplois, les collectivités ont signé avec l'État l'un des plus gros contrats de site en France, d'un montant de 163 millions d'euros. Cinq ans plus tard, ce secteur souffre sérieusement car il a pâti de la crise économique actuelle, ajoutant au séisme de la fermeture des portes de la première entreprise du territoire les conséquences du ralentissement général. L'objectif commun fixé dans ce contrat de site était de permettre le retour de 2 500 emplois sur ce bassin. Le chiffre actuel s'élève à environ 800 emplois. Les collectivités, conseil régional, conseil général, communauté d'agglomération, ont choisi de poursuivre leurs efforts au-delà du terme de ce contrat de site. Mais cela ne suffira pas. Elles ont besoin d'un engagement résolu de l'État. Aussi, lui demande-t-il ce qu'il entend faire pour accompagner la requalification économique indispensable du territoire chalonnais, 2e bassin industriel de Bourgogne et 1er pôle économique de Saône-et-Loire.

Texte de la réponse

AIDE DE L'ÉTAT À LA REVITALISATION ÉCONOMIQUE DE CHALON-SUR-SAÔNE

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Sirugue, pour exposer sa question, n° 1513, relative à l'aide de l'État à la revitalisation économique de Chalon-sur-Saône.

M. Christophe Sirugue. Madame la présidente, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de l'aménagement du territoire.

La région de Chalon-sur-Saône a été durement touchée, en 2005, par la fermeture de l'entreprise Kodak, qui a abouti à la disparition de plus de 2 000 emplois. Un contrat de site, mobilisant l'État et les collectivités territoriales à hauteur de 163 millions - ce qui en fait l'un des plus importants de France - avait pour objectif de recréer 2 500 emplois. Aujourd'hui, alors que nous sommes arrivés au terme de ce contrat de site, nous en sommes à un peu moins de 800 emplois.

Monsieur le garde des sceaux, j'ai eu l'occasion de vous interroger, dans le cadre de vos attributions ministérielles antérieures, sur les suites de ce contrat de site. Aujourd'hui, nous avons un peu le sentiment d'être seuls. En dépit de contacts avec votre successeur et votre collègue ministre de l'industrie, mes interrogations restent sans réponse sur le point de savoir comment l'État pourrait soutenir les efforts que les collectivités territoriales - région, département, communauté d'agglomération - se sont engagés à maintenir pour poursuivre la requalification industrielle de ce site important.

Quels sont les moyens de l'État sur lesquels nous pouvons compter pour nous accompagner dans la réhabilitation de ce site industriel important pour l'ensemble de l'agglomération chalonnaise ?

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Mercier, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

M. Michel Mercier, *garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*. Monsieur le député maire, je vous

demande de bien vouloir excuser Bruno Le Maire, qui est actuellement en déplacement en Grande-Bretagne. Je connais un peu la situation que vous évoquez, puisqu'il me semble avoir pu vous donner satisfaction au moins une fois, dans le cadre de mes anciennes attributions ministérielles, en prorogeant le contrat de site de Chalon-sur-Saône, mis en oeuvre, ainsi que vous l'avez rappelé, pour accompagner la fermeture du site de Kodak Industries.

Ce contrat de site présentait une double particularité : son montant total s'élevait à plus de 163 millions d'euros, dont 152 millions de crédits publics et parapublics, et il incluait la convention signée par l'entreprise Kodak à hauteur de 11,6 millions, au titre de son obligation légale de revitalisation résultant de la loi du 17 janvier 2002. L'engagement collectif de l'ensemble des signataires - État, région Bourgogne, département de Saône-et-Loire, communauté d'agglomération Val-de-Bourgogne, ville de Chalon-sur-Saône, chambre de commerce et d'industrie, entreprise Kodak - visait explicitement à favoriser la réindustrialisation du site délaissé par Kodak et le développement économique du bassin chalon nais, en contribuant à l'enrichissement du socle local d'emplois durables de 2 500 emplois nouveaux, si possible.

Cette importante mobilisation a abouti, à l'échéance des trois ans du dispositif, aux résultats suivants. Hors infrastructures, le taux de consommation des crédits est de 82,6 %. S'agissant des créations d'emploi, on constate un potentiel de création de 1 112 emplois directs, 740 résultant de l'arrivée de nouvelles entreprises, 372 des actions spécifiques mises en oeuvre dans le cadre du contrat. J'ajoute que, pour consolider la dynamique enclenchée, le dispositif a été prolongé d'une année supplémentaire.

En ce qui concerne les engagements pris par l'État dans le cadre du contrat de Chalon, ils seront tenus. Le reliquat de crédits FNADT sera ainsi maintenu et fléché sur la troisième opération d'aménagement portée par le Grand Chalon. Cette opération présente un fort potentiel pour le développement économique futur de la zone, puisqu'elle favorisera l'ouverture et le maillage de la zone industrielle nord.

Toutefois, l'engagement de ces crédits de l'État reste entièrement tributaire de l'état d'avancement de ce projet local. Il convient donc que soient désormais accélérés les études, la passation des marchés et les travaux qui les concernent. La prospection d'investisseurs potentiels ne peut en effet se faire efficacement que si les conditions de leur implantation existent et si un calendrier fiable est arrêté.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Sirugue.

M. Christophe Sirugue. Monsieur le ministre, je veux rappeler deux éléments.

Premièrement, le projet d'ouverture de la zone industrielle nord dépend d'une autorisation d'APRR ; le poids de l'État est donc indispensable pour nous permettre d'avancer dans ce domaine.

Deuxièmement, les 1 100 emplois que vous avez mentionnés concernent les emplois créés. Vous avez oublié que, depuis, deux entreprises ont fermé leurs portes, de sorte que le solde est inférieur à 800 emplois. Nous avons donc réellement besoin de la mobilisation de tous les services de l'État dans ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1513

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5603

Réponse publiée le : 8 juin 2011, page 3729

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mai 2011